

**Direction Générale de l'Aménagement
de l'Environnement et des Transports**

Affaire suivie par :

P. LE STRAT (tél : 02.97.02.29.51)

T. GAUCHET (tél : 02.97.02.29.44)

REF : PLS/TG/MTC

(fax : 02.97.02.23.46)

Le

15 NOV. 2004

**NATURA 2000 « Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »
COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL N° 1 usages
« Usages actuels dans le périmètre Natura 2000 et en particulier à proximité
des habitats d'intérêt communautaire »
27 septembre 2004**

Présents :

AUCHER Jean-Paul	:	Vice-Président Cap l'Orient chargé des Espaces Naturels
BIENVENU Joël	:	Sauvegarde et animation de la Chapelle St Mathieu et Histoire Patrimoine de Guidel
CADIEU Cécile	:	Mairie de Guidel
CANNUEL Yvan	:	West Surf Associations (Club école de surf de Guidel)
CARDON Jean-Pierre	:	Fédération de Pêche du Morbihan
CARTIER Chantal	:	Camping de la plage
COLLIN Michel	:	Breiz Insectarium (Entomologiste)
COUGOULIC Maurice	:	Association « Rivages de France »
CORLOU Pierre	:	Ornithologue de terrain
DAVOUST Martine	:	Bretagne Vivante et Association Mycologique et Botanique de Ploemeur
DECOURS J.	:	Président Association Sportive Golf Ploemeur Océan
ESVAN Daniel	:	Association Bretagne Vivante SEPNB
FENELON Jean-Pierre	:	Adjoint à l'Environnement – Mairie de Guidel
GAUCHET Typhaine	:	Chargée de mission Natura 2000 - Cap l'Orient
JEZEQUEL Riwal	:	CCSTI de Lorient
KERLIRE Octave	:	Sté de Chasse de Ploemeur
LE COQ Patrick	:	Camping de la plage
LE COZ R.	:	Association Mycologique et Botanique de Ploemeur
LE GARFF Bernard	:	CSRPN Université de Rennes I
LE STRAT Philippe	:	Cap l'Orient - DGAET
PERRON Dominique	:	FDSEA Morbihan – Agriculteur de Guidel
PHILIPPE Julien	:	Association AEP Fort-Bloqué et Amis de Chemins de Ronde
PICHARD Jean-Pierre	:	Fédération Départementale des Chasseurs
RIO Annie	:	Bretagne Vivante
SAOUT Claude	:	Sté de Chasse de Ploemeur
SCAVINER Vincent	:	Garde nature – Mairie de Ploemeur

Mrs AUCHER (Cap l'Orient) et **FENELON** (Mairie de Guidel) accueillent les participants.

Typhaine GAUCHET (Cap l'Orient) rappelle les principes de la procédure Natura 2000, puis présente le déroulement et le calendrier des groupes de travail à venir.

Un rappel sur le périmètre du site, les habitats et les espèces d'intérêt communautaire est projeté et commenté.

Dans un second temps, les usages recensés sur le site sont présentés sous la forme d'un tableau de synthèse qui décrit brièvement : l'usage ; sa localisation, les habitats et les espèces d'intérêt communautaire à proximité ; les moyens d'accès aux espaces utilisés ; l'attente des usagers et les problèmes qu'ils peuvent rencontrer.

Puis par groupes l'assemblée des participants a complété ce tableau que vous trouverez ci-joint.

A l'issue du groupe de travail n° 1 les structures présentes ont largement anticipé sur les impacts des usages sur les espaces inscrits dans le périmètre Natura 2000 « Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec ».

Les impacts feront l'objet du groupe de travail n°3 qui aura lieu le 18 octobre 2004. C'est la raison pour laquelle toutes les remarques ne sont pas intégrées dans le compte rendu.

Si des remarques n'ont pas été prises en compte, vous êtes invités à compléter le compte rendu avant validation.

Intervention des participants

Mr CORLOU (GOB) dénonce la destruction d'habitats d'intérêt communautaire. Il souligne que les landes ont régressé depuis la première cartographie de 1999.

Mme RIO (Bretagne Vivante) fait remarquer que les habitats d'intérêt communautaire cartographiés ne représentent plus qu'une faible surface de la totalité du massif dunaire.

Usage : agriculture

Mr PERRON (FDSEA) rappelle que l'agriculture fait partie du paysage littoral. Le monde agricole a changé ses pratiques, afin d'intégrer les préconisations de la nouvelle PAC et d'obtenir des financements publics.

Il ne souhaite pas de nouvelles contraintes environnementales pour les agriculteurs.

Usage : Kaolins

Mr LE GARFF (CSRPN) demande jusqu'où l'emprise de l'exploitation des kaolins doit s'étendre.

Le massif des Kaolins d'un point de vue paysager est remarquable, mais, du point de vue de la « qualité de l'eau » reste médiocre.

Les rejets des eaux d'exploitation des kaolins contiennent de la kaolinite en suspension qui est susceptible de colmater l'appareil respiratoire des animaux à branchies (amphibiens, poissons).

Il évoque les possibilités de traitement des eaux par modification du pH de l'eau afin de faire flocculer la kaolinite.

Typhaine GAUCHET rappelle que l'activité des Kaolins se situe en dehors du périmètre Natura 2000.

Toutefois, l'analyse de l'impact de l'activités d'exploitation des kaolins sera intégrée dans le document d'objectifs du site.

Usage : activités commerciales

Mr FENELON (Guidel) souligne les problèmes de maîtrise foncière rencontrés à Guidel-Plages concernant le déplacement du centre commercial.

Il annonce que le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres exercera son droit de préemption.

Néanmoins, la délocalisation du centre commercial sur une parcelle de remplacement n'est pas arrêtée. Il souligne le problème de rachat des fonds de commerces.

Usage : itinéraire cyclable

Mme RIO (Bretagne Vivante) souligne que l'itinéraire cyclable passe sur des habitats d'intérêt communautaire et que des groupements végétaux remarquables seront « indéniablement » détruits (chardon maritime).

Par ailleurs, elle insiste sur l'entretien de la piste notamment sur l'aspect désherbage par des produits phytosanitaires.

Mr AUCHER précise que l'écoulement des eaux pluviales a été intégré, et qu'une solution technique sera proposée. Enfin, la dune sera réhabilitée en remplacement du parking du Petit Loc'h, permettant ainsi l'installation spontanée du chardon maritime.

Usage : équitation

Mme RIO (Bretagne Vivante SEPNB) relève que le passage répété des chevaux sur la dune déstructure les cheminements.

L'impact de cette activité sur l'estran ne doit pas être négligé. (Arrêté municipal autorisant l'activité équestre de 19 H à 9 H sur les plages).

Elle relève le manque d'étude sur l'estran dans le cadre de la procédure Natura 2000 pourtant inclu dans le périmètre Natura 2000.

Mr CANNUEL (West Surf Association) modère ce propos en indiquant que la « cribreuse » provoque des dégâts plus dommageables sur la plage et qu'il est nécessaire de définir des priorités.

Mr LE GARFF (CSRPN) souligne que l'activité équestre génère des problèmes d'hygiène en période estivale par rapport aux usages balnéaires de la plage.

Usage : Sport de glisse

Mr CANNUEL informe que les pratiquants de surf, bodyboard et de flysurf sont prêt à faire 500 m pour accéder au lieu de glisse et sont donc peu dérangés par l'éloignement des parkings prévu dans le cadre du projet de piste cyclable.

D'autres part l'association de surf lorsqu'elle organise des manifestations sensibilise les participants à la protection de l'environnement et organise le tri des déchets. Cependant, il met en évidence qu'il est très difficile de sensibiliser les irréductibles qui ne respectent pas les règles établies.

Usage : Chasse

Mr PICHARD informe que la fédération met en place (Guidel et Ploemeur) des jachères « environnement, faune sauvage » (choux, avoine, sarrazin...) et des jachères « fleuries » (soucis, centaurees...) permettant aux espèces sauvages (lièvre, sanglier, chardonneret...) de venir se nourrir sur ces parcelles cultivées sans amendement et non récoltées. Ces cultures sont favorables à l'ensemble de la faune sauvage.

Usage : Marche à pied

Mr CORLOU constate que la divagation de chiens induit des dérangements dans les roselières aux alentours de l'étang de Lannéec, notamment pour les oiseaux d'eau.

Mr LE GARFF souligne qu'il ne faut pas favoriser l'accessibilité aux espaces naturels par des aménagements trop sophistiqués (ne surtout pas interdire, mais au contraire orienter le cheminement vers des espaces naturels moins sensibles).

Mr COLLIN (entomologiste) préconise de connaître la demande des randonneurs dans l'objectif de leur apporter des aménagements adaptés.